

District de la Sarthe de Football



Commission Départementale Vétérans Procès-verbal N° 3 Réunion du 18 Mai 2020 Réalisée en Visio- conférence



Président de la Commission	Régis FOREST
Secrétaire de Séance	Jacques LIVET

FOREST Régis	Présent	LIVET Jacques	Présent
NEGRIER Gérard	Présent	BLIN Jean-Claude	Présent
RABETTE Henri	Excusé	DAUBTERRE Bruno	Présent
TEILLER Alain	Présent	PAPIN Patrick	Présent
JOUBERT Dominique	Présent	VIDIS Gérard	Excusé
CHEVALLERE Jacques	Excusé		

Assiste à la réunion Franck Plouse (Président du District de la Sarthe de Football)

Préambule :

- M Régis FOREST membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Jacques LIVET, membre du club de AV. S. RUAUDIN (518740), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. BLIN Jean Claude, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M Henri RABETTE membre du club TELOCHE FC (545453), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bruno DAUBTERRE, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Alain TELLIER, membre du club Du C.A. LOUE (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Patrick PAPIN, membre du club du U.S. SAVIGNE L'EVEQUE (515681) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Gérard VIDIS, membre du club de LA QUINTE US (519094) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Jacques CHEVALLERE, membre du club de AV. S. RUAUDIN (518740), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS VETERANS (SAISON 2019/2020)

Validation des Classements des 7 Poules du Championnat Vétérans.

Après contrôles des classements au regard des règlements en cours, la commission valide les classements présentés

➡ Classements Conformément aux décisions du Comité Exécutif de la FFF du 16 Avril 2020, du Comité de Direction de la LFPL du 04 Mai 2020 et du Comité de Direction du District de la sarthe de Football, la Commission acte les classements établis au 13 Mars 2020, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours (cf. en annexe)

Application d'une montée et d'une descente par Poule, ce qui amènera une Poule de 11 équipes en 1ère division Vétérans pour la prochaine saison

2. SAISON 2020 /2021

- ✓ Pas de date officielle pour la reprise du prochain Championnat
- ✓ Le District avisera les clubs pour l'engagement des équipes toutes catégories confondues Et la Commission vétérans sera avisée chaque semaine pour la préparation de la composition des Poules
- ✓ Les clubs devront avoir répondu pour le 17 juillet 2020. Au-delà de cette date intégration en 4^{ème} division du Championnat Vétérans
- ✓ Examiner la possibilité de supprimer la 4^{ème} division Vétérans pour création d'une 3^{ème} Poule de 3^{ème} division géographique.
- ✓ Priorité au Championnat. Si des possibilités de dates existent, les Coupes seront maintenues ; à défaut suppression pure et simple de celles-ci

3. REGLEMENT POUR LE CHAMPIONNAT VETERAN – SAISON 2020/ 2021NIORS (SAISON 2019/2020)

- ✓ Le District nous enverra la mouture commune à tous les championnats de toutes catégories et nous y incorporerons les spécificités Vétérans contenues dans le précédent règlement 2019/2020

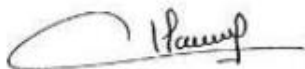
4. PREVISIONS POUR SAISON 2020 / 2021

- ✓ Selon questionnaire transmis aux équipes début mars, 49 équipes étaient prêtes à repartir, 17 équipes ne s'étant pas prononcées. Attendre comme prévu, la situation au 17 juillet Après consultations téléphoniques la situation pourrait évoluer vers une soixantaine d'équipes pour la saison prochaine

5. PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion suivant l'actualité

Le Président du District
de la Sarthe de Football,
Franck PLOUSE.



Le Président de la commission
Vétérans,
Régis FOREST.



Le secrétaire de séance,
Jacques LIVET.



Annexe 1



Classement Saison 2019 / 2020

1ère DIVISION

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
G r o u p e U n i q u e	1	SPAY 1	10	22	2,20	
	2	LE MANS VILLARET	13	26	2,00	
	3	CHANGE 1	10	19	1,90	
	4	ST SATURNIN 1	11	20	1,82	
	5	LA SUZE	9	16	1,78	
	6	RUAUDIN 1	11	18	1,64	
	7	SABLE	12	19	1,58	
	8	COULAINES	13	15	1,15	
	9	GAZELEC 1	13	7	0,54	
	10	LE MANS ASPTT	14	3	0,21	1 forfait

Rétrogradations en 2^{ème} Division : LEMANS ASPTT

2^{ème} DIVISION

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
2 D G r o u p e A	1	LE MANS SOM	12	26	2,17	
	2	MULSANNE TELOCHE	8	14	1,75	
	3	AIGNE ST SATURNIN 1	7	12	1,71	
	4	ST GEORGES PRUILLE	9	14	1,56	
	5	MONCE	10	13	1,30	
	6	NOYEN	8	9	1,13	
	7	YVRE L'EVEQUE	9	10	1,11	
	8	SPAY 2	9	9	1,00	
	9	USAP	10	7	0,70	
	10	ST MARS LA BRIERE	0	0	0,00	Forfait Général

Accession en 1^{ère} Division : LE MANS SOM

Rétrogradation en 3^{ème} Division : ST MARS LA BRIERE

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
2 D G r o u p e B	1	NEUVILLE 2	11	23	2,09	
	2	LA FERTE BERNARD	8	16	2,00	+20
	3	BONNETABLE	9	18	2,00	+17
	4	ALLONNES	10	16	1,60	
	5	VIBRAYES CORMES	9	14	1,56	
	6	BELLEME	8	11	1,38	
	7	STE JAMME	9	9	1,00	1 forfait
	8	AIGNE ST SATURNIN 2	10	10	1,00	
	9	SAVIGNE	8	6	0,75	
	10	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	10	5	0,50	

Accession en 1^{ère} Division : NEUVILLE 2

Rétrogradation en 3^{ème} Division : LA CHAPELLE SAINT AUBIN



Classement Saison 2019 / 2020

3^{ème} DIVISION

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement		Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)
3 D G r o u p e A	1	CS CARREFOUR	10	25	2,50	
	2	PAYS DE SILLE	10	22	2,20	+23
	3	RUAUDIN 2	10	22	2,20	+6
	4	YVRE LE POLIN	9	17	1,89	
	5	GUECELARD	10	15	1,50	
	6	ETIVAL	10	12	1,20	
	7	ECOMMOY	10	11	1,10	
	8	ROEZE	9	7	0,78	
	9	LA BAZOGE	13	8	0,62	
	10	JOUE L ABBE	9	4	0,44	2 forfaits

Accession en 2^{ème} Division : CS CARREFOUR

Rétrogradation en 4^{ème} Division : JOUE L ABBE

Classement		Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)
3 D G r o u p e B	1	CHAMPAGNE	10	23	2,30	
	2	LE BREIL CONNERRE	11	22	2,00	
	3	ANILLE BRAYE	9	14	1,56	
	4	TUFFE	11	16	1,45	
	5	CHANGE 2	10	13	1,30	
	6	LE GD LUCE TELOCHE	9	11	1,22	
	7	LE LUART DOLLON	10	9	0,90	
	8	BOULOIRE STE OSMANE	9	8	0,89	
	9	ST VINCENT ST COSME	7	3	0,43	
	10	EXEMPT				

Accession en 2^{ème} Division : CHAMPAGNE

Rétrogradation en 4^{ème} Division : ST VINCENT ST COSME

4^{ème} DIVISION

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement		Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)
4 D G r o u p e A	1	SETRAM	12	30	2,50	
	2	SPAY3	9	21	2,33	
	3	COULANS	9	16	1,78	
	4	LOUPLANDE	10	17	1,70	
	5	ASPTT2	11	12	1,09	
	6	LOUE	9	8	0,89	
	7	GAZELEC 2	10	8	0,80	
	8	CHAUFOR N.D.	11	8	0,73	
	9	LAIGNE	9	6	0,67	
	10	EXEMPT				

Accession en 3^{ème} Division : SETRAM



Classement Saison 2019 / 2020

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
4 D G r o u p e B	1	ST CORNEILLE	12	26	2,17	
	2	SARGE	10	19	1,90	
	3	ST GERVAIS DE VIC	8	14	1,75	
	4	BALLON	10	16	1,60	
	5	BOESSE	11	17	1,55	
	6	NEUVILLE 1	12	17	1,42	
	7	LE MANS FC SM	9	9	1,00	1 forfait
	8	VOLNAY	10	8	0,80	1 forfait
	9	LA CHAPELLE DU BOIS	10	1	0,10	
	10	EXEMPT				

Accession en 3^{ème} Division :

ST CORNEILLE